

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 482

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sacrée à l'activité de ces Commissions, une séance plénière seulement étant annoncée en plus des séances solennelles d'ouverture et de clôture. Une réception par le bourgmestre de Bruxelles est prévue dans le cadre incomparable de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'un gala cinématographique le vendredi soir. La matinée du dimanche est réservée aux services religieux, catholique et protestant, et l'après-midi à une grande manifestation artistique et sportive organisée par le Comité belge. Il faut dire ici le tour de force que représente la mise sur pied de ce programme en moins de six semaines, et admirer sans réserve l'effort accompli, même si, comme cela est inévitable, des lacunes ou des difficultés se révèlent à l'usage. Et il faut surtout, croyons-nous, saluer de toute sa sympathie agissante ce premier effort commun de tous ceux qui veulent la paix. Comme l'a excellemment écrit M. le professeur Ernest Bovet, parlant des membres du Comité suisse, «ils la recherchent par des voies assez différentes, mais toujours avec la même sincérité et le même dévouement». Puisse le succès de ce premier effort montrer la voie à suivre à tous ceux qui hésitent encore à sacrifier à cette cause urgente des idées préconçues ou des mesquinies personnelles.

E. G.

Conseil International des Femmes

Congrès de Dubrovnik (Yougoslavie) (28 septembre - 9 octobre 1936)

C'est dans cette pittoresque et attachante cité que nos atlas d'avant-guerre appelaient Raguse, ville ceinte de murailles sur lesquelles bordait le flot bleu de l'Adriatique, ville fleurie presque en toute saison grâce à son climat méditerranéen, ville dont les palais et les monuments évoquent Venise, qui fut pendant des siècles sa rivale — que le Conseil International des Femmes convoque, pour un début d'autunne qui est particulièrement exquis dans ces régions, l'un de ses Congrès. Il est vraiment dommage que la décision de la Société des Nations de retarder de 3 semaines son Assemblée plénière (qui s'ouvrira, comme on le sait, le 21 septembre), empêche de profiter de l'occasion rare de visiter ce merveilleux coin de terre nombré de nos féministes, que les nécessités du travail international retiendront à Genève à la même date.

L'ordre du jour de ce Congrès du C. I. F. est forcément chargé, vu le champ d'activité si largement étendu à toutes les préoccupations d'ordre social, humitaire, moral, féminin, artistique, littéraire que s'est assigné la doyenne de nos organisations féminines internationales. Le programme ne comprend en effet pas moins de 35 résolutions! Mentionnons d'abord celle touchant la création de deux nouvelles Commissions consacrées l'une à l'information sociale, l'autre à l'économie domestique et politique sous la forme d'une juste appréciation de la profession de ménagère et de l'aide à apporter à celle-ci pour faciliter son travail. D'autres importantes résolutions traitent de la suppression de l'esclavage, du renforcement de la loi de la distribution des matières premières, de la nationalité de la femme mariée, de l'égalité des droits pour les deux sexes, puis de différentes questions d'éducation, de cinéma, de radiodiffusion, d'égalité morale, d'alimentation, etc. En outre, des réunions publiques seront consacrées à la question des femmes dans l'industrie, à l'activité des femmes rurales, au problème de l'habitation ainsi qu'à un gala cinématographique, et il va de soi que les réceptions officielles et privées, les visites d'institutions et de monuments ont aussi leur place dans ce programme.

Mais une tâche difficile encore attend ce Congrès: celle de l'élection d'une nouvelle présidente. Lady Aberdeen en effet, dont le nom est si étroitement lié à celui du Conseil International des Femmes que l'on a peine à se la représenter sans elle, n'a pas voulu attendre l'année 1938, qui sera une année de jubilé, puisqu'il y aura cinquante alors que fut fondé le C. I. F., pour annoncer sa décision irrévocable de se re-

qu'elle laisse les heures du loisir, de la lecture, de la précieuse solitude.

A une condition encore, cher Monsieur. Que, si facile soit-elle, cette tâche ménagère de votre femme, si quotidienne — ce qui fait réfléchir déjà — ne glisse pas à l'ennuyeux. Songez-vous que votre bonne aurait son jour de congé? Que votre femme ne le réclame pas? Et que, si l'intelligence de votre cœur amoureux n'y veille, elle va descendre, résignée, à la condition d'une servante sans gages?

Le congé de votre tendre ménagère? A deux, ou en petit groupe d'amis, un petit tour au restaurant.

Condamnées à perpétuité?...

Sous ce titre symbolique, Mme Germaine De caris évoque dans L'Oeuvre la situation lamentable de tant de travailleuses, qui, parce qu'elles ne parviennent plus, quelles que soient leurs recherches, à trouver du travail, se demandent avec angoisse, si elles sont de ce fait condamnées au chômage à perpétuité?

...Nous sommes cinquante de mon âge, disait l'inconnue. Nous ne sommes plus jeunes... Moi, je chôme depuis janvier 34. Il y en a beaucoup comme moi. Je suis bien sûre qu'on nous met à l'écart. J'ai fait des remplacements de huit jours, de dix, de quinze jours, de trois semaines. Mais on ne m'a jamais indiqué une place définie.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Herisau et Teufen, fin août 1936.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre XXXV^e Assemblée générale, qui aura lieu les 3 et 4 octobre à Coire. Nous sommes très reconnaissantes aux femmes grisonnes de bien vouloir nous offrir l'hospitalité de leur capitale, et nous espérons que l'éloignement n'empêchera aucune de nos Sociétés d'assister notre Assemblée.

En plus des rapports statutaires, vous trouvez, à notre ordre du jour, deux propositions que nous recommandons à votre étude, afin que vous puissiez remettre à votre déléguée les instructions nécessaires pour le vote.

1. *Proposition de la «Frauenzentrale» de Saint-Gall: Modification de l'article 8 des statuts, nouvelle rédaction:*

«Chaque Société faisant partie de l'Alliance, qu'elle soit Société autonome, Centrale ou Section, sera représentée aux Assemblées générales par une mandataire officielle ayant droit de vote.

Les membres du Comité de l'Alliance ne peuvent pas représenter une Société.

Out droit de vote également les Présidentes des Commissions ou leur représentante.

La Présidente de l'Alliance départage les voix.

En cas de propositions urgentes adressées à l'Assemblée générale, les membres du Comité ont droit de vote.

La Frauenzentrale de Saint-Gall estime que le Comité devrait remettre entièrement aux déléguées les décisions sur des propositions que lui-même a déjà étudiées et préparées. Une exception serait faite pour les votations concernant des propositions urgentes, envoyées directement à l'Assemblée générale et qui n'auraient pas pu être soumises au préalable à l'examen des Sociétés. En vertu de la disposition, aux termes de laquelle les membres du Comité ne pourraient plus représenter les Sociétés, celles-ci seraient amenées à participer d'une façon plus directe aux Assemblées générales.

2. *Proposition du Comité:*

«L'Alliance nomme une Commission pour s'occuper des problèmes de la paix.»

L'automne dernier déjà, une petite sous-Commission s'était formée au sein du Comité; son activité n'a cessé de se développer et devient de plus en plus nécessaire.

tirer; et trois candidates ont accepté la lourde et périlleuse perspective de lui succéder. Ce sont d'abord la baronne Boel, présidente du Conseil national des Femmes belges, et bien connue dans son pays pour toute une activité sociale et philanthropique très étendue, puis la princesse Cantacuzène, présidente du Conseil national des Femmes roumaines, et qu'il n'est sans doute pas besoin de présenter aux lectrices de ce journal; et enfin la candidature a été posée en dernière heure par deux petits pays, le Danemark et la Suisse, de Mme Kerstin Hesselgren, présidente du Conseil national des Femmes suédoises, dont le portrait comme le nom ont aussi figuré bien souvent dans nos colonnes, vu son activité à la S. d. N. et au B. I. T. A côté de cette élection d'une importance capitale, le Congrès aura encore à désigner les autres membres du Bureau (en nous constatons avec plaisir que notre compatriote Mme Elisabeth Zellweger (Bâle) est proposée comme l'une des vices-présidentes par de

nombreux pays) et les présidentes et vice-présidentes des quatorze Commissions. Ce n'est donc pas précisément le travail qui manquera.

Rappelons en terminant que si les déléguées doivent être accréditées par le Conseil National de leur pays, des visites sont admises à suivre toutes les séances sans avoir, bien entendu, le droit d'y prendre la parole. Ces dernières peuvent s'adresser pour bénéficier de séances de voyage à l'Agence Blenk et Fert, à Genève, alors que le choix des déléguées relève exclusivement de notre Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, présidée par Mme Clara Nef (Hérisau).

Lors de leur réunion de mai, les *Frauenzentralen* cantonales ont émis le vœu que l'Alliance élargisse cette Commission. Comme, d'après l'article 21 de notre règlement, toute Commission provisoire ou permanente doit être constituée par l'Assemblée générale, nous soumettons cette proposition à votre décision.

Nous sommes heureuses d'accueillir deux nouvelles Sociétés: le *Schweiz. Landfrauenverband* et le *Frauenverein Reute* (Appenzel).

With cette circulaire, vous recevrez la carte de votre déléguée. Cette carte devra être échangée à Coire, avant l'ouverture de l'Assemblée, contre la carte rose de vote. Nous vous rappelons qu'une déléguée a le droit de représenter deux sociétés, mais pas davantage. Nous serions reconnaissantes aux sociétés qui ne pourront pas envoyer de déléguées à Coire de nous en prévenir. Notre «Caisse de voyages» est destinée à faciliter une délégation aux sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de la financer elle-même. Les demandes de subsides doivent parvenir avant l'Assemblée générale à la trésorerie, Mme M. Schönenauer, Pfaffenholweg 49, Ricken, près Bâle.

Nous saisissions cette occasion pour vous rendre attentives dès à présent à l'action de nos Sociétés vaudoises en vue de la vente du raisin frais. L'an dernier, l'expérience a prouvé l'utilité de cette entreprise, qui sera répétée cet automne, pour peu que la récolte le permette. Vous recevrez en temps utile des instructions plus précises à ce sujet.

Conformément aux vœux exprimés par l'Union féminine suisse des arts et métiers, nous vous prions, en face de la situation précaire de la majorité des couturières, modistes, etc., de vous adresser à elles pour vos commandes, et de le faire suffisamment à temps, en réservant, si possible, les travaux de transformation pour la «morte saison».

Nous espérons que la réunion de Coire sera féconde en initiatives utiles. En attendant de vous remercier nombreux, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Pour la Comité:
La Présidente: C. NEF.
Le Secrétaire: A. RECHSTEINER.

Invitation des Sociétés de Coire

MESDAMES,

Les Sociétés féminines de la capitale rhétorique se réjouissent de l'honneur qui leur est fait de pouvoir accueillir les déléguées des Sociétés féminines suisses qui s'y réuniront prochainement en Assemblée générale.

Nous invitons chaleureusement les femmes de toutes les parties de la Suisse à participer à notre Assemblée des 3 et 4 octobre à Coire. Nous

grandes responsabilités. Les femmes suisses ont prouvé lors de cette Conférence qu'elles sauront lutter en commun pour la grande cause de la paix, de la liberté ainsi que pour leurs droits.

A. TOBLER.

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes, Genève

Subventionnée par la Confédération

Sebastien d'hiver : 22 octobre 1936 - 17 mars 1937

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'Asthefines sociales (protection de l'enfance, etc.) de Directrices d'établissements hospitaliers, Secrétaires d'institutions sociales, etc.

École de Laboratoires, Cour pour Infirmières-valeuses en collaboration avec la Croix-Rouge, 1^{re} Nov. 1936 Déc. Des auditeurs sont admis à tous les cours.

Pension et cours ménagers. Formation de gouvernantes de maison au Foyer de l'Ecole (Villa avec jardin).

Programme (500 pts) et renseignements par le Secrétaire, rue Ch. Bonnet, 6.